

# Développement Durable



## **PPCR**: une somme de mesures positives

L'accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations est une somme de mesures positives pour les agents. Comme souvent il est nécessaire de faire des ajustements. Un problème est apparu pour certains agents de catégorie C basculant dans la catégorie B. L'UNSA, syndicat réformiste, a immédiatement signalé cette difficulté à la DGAFP qui s'est engagée à régler le problème.

#### Les avantages du PPCR

L'UNSA a signé le protocole PPCR, car il s'agit d'une avancée pour les personnels.

En effet:

- chaque grille indiciaire est améliorée aussi bien pour les catégories C, que pour les B et A, en particulier en fin de carrière,
- chaque agent exercera sur 2 grades au moins sur la durée de sa carrière,
- un transfert des primes en points d'indice sera effectué améliorant ainsi la pension de retraite,
- ▶ une négociation salariale est obligatoire chaque année.

#### Un problème identifié

Il se trouve que, en l'état actuel, pour de nombreux agents de catégorie C, basculer en catégorie B ne présenterait, à moyen terme, pas d'intérêt financier sur le plan indiciaire. Le bénéfice indemnitaire étant quant à lui substantiel.

L'UNSA a fait plusieurs simulations pour évaluer le problème indiciaire.

Notre fédération est en capacité d'apporter à chacun un conseil individualisé, **n'hésitez pas à <u>nous contacter</u>**.

#### **Un plan d'action**

L'UNSA est un syndicat réaliste et combatif!

C'est pourquoi nous avons, dès la découverte des situations particulières signalées à juste titre, mis en œuvre un plan d'action en saisissant le secrétaire général de nos ministères, pour demander :

que les promotions en 2016 et au titre du plan de requalification constituent, dans tous les cas, un réel bénéfice financier pour les agents,



- ▶ que soit réalisée une simulation indiciaire pour chaque agent proposé et susceptible d'être promu,
- que les listes des agents proposés et classés dans le cadre du plan de requalification soient dimensionnées en conséquence par les services et les harmonisateurs.
- ▶ que les CAP concernées proposent une liste complémentaire de promotions.

### **Quelques imperfections à corriger**

L'UNSA a saisi la ministre de la Fonction Publique sur cette problématique et attend des réponses. Dès que ces aspects, effectivement importants pour les agents, seront réglés les collègues se rendront compte que nous avons eu collectivement raison de signer le protocole.

L'UNSA analyse chaque projet de réforme avec soin et signe des accords dès lors que les réformes proposées permettent, après âpres négociations, un progrès en faveur des agents. Le dossier PPCR se situe dans cette veine et nous persistons à soutenir qu'il présente plus d'avantages que d'inconvénients.

C'est pourquoi nous continuerons, sur ce dossier, à mettre tout en œuvre pour que les aspects négatifs qui ont échappé à la vigilance de l'administration soient corrigés, sans condamner, malgré leurs imperfections respectives, ni le PPCR, ni le plan de requalification.

Ainsi l'UNSA s'affiche aussi comme une organisation syndicale responsable en laquelle vous êtes de plus en plus nombreux à placer à juste titre votre confiance.



unsa-developpement-durable.fr